

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

# MAIRIE de RORSCHWIHR

1 Place de l'Eglise - 68590 RORSCHWIHR

Tél.: 03 89 73 63 55 E-mail: commune.rorschwihr@gmail.com

## **ARRETE N° 29 / 2025**

# Réglementant la circulation et le stationnement Place de l'Église

Pose du Sapin de Noël

#### Madame la Maire de la Commune de Rorschwihr,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code de la route :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-2 à L 2213-5. L 2542-2:

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre I, Huitième partie : signalisation temporaire)

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité durant l'installation du Sapin de Noël

### **ARRETE**

- Art. 1 le mercredi 19 novembre 2025, la circulation et le stationnement seront interdit sur Place de l'Église de 8h à 17h
- Art. 2 La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la commune
- Art. 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Art. 4 Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

  Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier
- Art. 5 Ampliation du présent arrêté est adressée à :
  - Monsieur le Policier Intercommunal
  - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ribeauvillé,
  - Monsieur le Président des Brigades Vertes,

Fait à Rorschwihr, le 17 novembre 2025

La Maire,

Denise RIE